

L'ASSOCIATION AUDACE TRÈS PUGNACE !

On entend beaucoup parler d'agriculture raisonnée et du réseau Farre dont les sociétés phytosanitaires vantent leur appartenance. L'idée est généreuse mais une des sociétés adhérentes n'aurait pas été très raisonnable jusqu'à une période très récente. C'est à Audace que revient le mérite d'avoir relevé une grave anomalie dans la mise en marché d'une spécialité commerciale.

La firme BASF est mise en cause.

Explication : Le désherbant betterave Pyramine est composé de la chloridazone (PCA) et de son isomère iso-chloridazone (iso PCA).

L'iso PCA n'a pas d'activité herbicide de sorte que sa présence est superflue. Or, c'est un agent hautement polluant et une étude réalisée à la fin des années 1980 par des chercheurs allemands met en évidence la présence de l'iso PCA dans les eaux de consommation tirées du Rhin.

En fait, l'association Audace reproche à la firme allemande d'avoir maintenu pendant au moins 15 ans la présence de l'iso PCA dans le produit Pyramine alors que l'état de sa propre technique lui permettait de le supprimer quasi totalement depuis au moins 1982. En effet, ce n'est qu'en 1995 que BASF soumet à la FAO les spécifications techniques du chloridazone issu de son nouveau procédé de fabrication qui élimine la présence de l'iso PCA. Un brevet européen avait été déposé par BASF le 20 septembre 1982. Jusqu'en 1997, BASF ne met pas en œuvre ce procédé !

Un peu à la façon de l'association de l'américain Ralph Nader qui engage le bras de fer avec les sociétés multinationales, l'association Audace dénonce les agissements d'une firme dont les intérêts économiques prennent le pas sur la sécurité, la protection de l'environnement et la santé publique. L'association présidée par Daniel Roques défend aussi les intérêts des agriculteurs souvent critiqués pour la pollution engendrée par l'épandage de produits phytosanitaires. Ainsi, s'adressait l'association au directeur général de BASF France en octobre dernier *«Les utilisateurs de vos produits sont trop souvent vilipendés, taxés» et qualifiés de pollueurs pour que l'opinion publique ne soit plus dans l'ignorance d'un tel constat qui caractérise la logique industrielle de votre Société »*

A suivre.